

**Thuricide® - HPC**  
**Concentré aqueux à puissance élevée**

**SUSPENSION**

INSECTICIDE BIOLOGIQUE COMMERCIAL

**CONCENTRÉ AQUEUX**  
**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

GARANTIE : Sous-espèces de la souche SA-12 du *bacillus thuringiensis kurstaki* -  
15,0 % P/P solides de fermentation insolubles et toxines actives d'insecte robot

**SENSIBILISANT POTENTIEL**

**ATTENTION : PEUT IRRITER LES YEUX**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Ne pas exposer au soleil. Conserver à des températures  
comprises entre 0°C et 25°C.**

**Conserver le produit à l'abri du gel.**

**N° D'HOMOLOGATION : 11302**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 10 L**

LOT N°

DATE DE FABRICATION

UTILISER DANS LES 6 MOIS À PARTIR DE LA DATE DE FABRICATION

Fabriqué par  
Certis USA, L.L.C.  
9145 Guilford Road  
Suite 175  
Columbia, MD 21046  
**CERTIS**

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT CAUSER DE LA SENSIBILISATION. ATTENTION : PEUT IRRITER LES YEUX. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de sécurité et un respirateur homologué NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques lors de la manipulation, le mélange/chargement ou l'application du produit et durant toutes les étapes de nettoyage/réparation. Lorsque les applicateurs utilisent des systèmes fermés (ex., cabine encloisonnée), les normes relatives à l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tous les vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser. Éviter de respirer la brume de pulvérisation.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit renferme un distillat du pétrole. Vomir peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

## **Recommandations sur la gestion de la résistance**

Concernant la gestion de la résistance, veuillez prendre note que Thuricide® HPC contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au Thuricide® HPC et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adhérer aux stratégies appropriées suivantes de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Thuricide® HPC et les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée (PLI) comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour tout problème d'animaux nuisibles particulier à un site dans votre région, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour tout autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Certis USA au (800) 847-5620 ou visitez le site : [www.certisusa.com](http://www.certisusa.com).

## **Directives générales d'utilisation**

**GÉNÉRALITÉS :** THURICIDE® HPC est un insecticide biologique destiné à lutter contre les larves (chenilles) de l'espèce des lépidoptères qui détruisent les feuilles. Appliquer dès les premiers symptômes, lorsque les vers sont petits, puis répéter l'action à un intervalle de 7 à 10 jours par la suite, autant de fois qu'il le faut pour maîtriser le problème. Ingéré, THURICIDE® HPC paralyse l'estomac de la larve; il est donc nécessaire de bien couvrir le dessous des feuilles, les larves s'y cachant bien souvent. Incapables de se nourrir, les larves meurent dans les 12 à 72 heures suivant l'application. THURICIDE® HPC peut être pulvérisé sur les cultures jusqu'au jour de la récolte. En cas de rosée ou de pluie abondante, utiliser un adjuvant pour obtenir un dépôt plus épais et qui adhère mieux.

**MÉLANGE :** toujours bien agiter ou remuer THURICIDE® HPC avant de verser la quantité recommandée dans le réservoir de pulvérisation presque entièrement rempli. Continuer à remuer. Ne pas laisser les pulvérisations diluées dans le réservoir plus de 12 heures. Les mélanges avec des insecticides chimiques, des fongicides, des mouillants-adhésifs et des adhésifs contenus dans le réservoir n'affectent pas THURICIDE® HPC si le mélange est utilisé rapidement.

Afin d'assurer la pureté et l'activité microbiennes, Thuricide® HPC doit être entreposé dans son contenant d'origine à une température variant entre 0°C et 25°C et utilisé dans les 6 mois suivant la date de fabrication.

NE PAS appliquer sur aucun type d'irrigation.

NE PAS contaminer les eaux d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en jetant les déchets.

Comme ce pesticide n'est pas homologué pour le contrôle des animaux nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler les animaux nuisibles aquatiques.

### **PULVÉRISATIONS SUR LES ARBRES**

#### **PULVÉRISATION AU SOL SEULEMENT :**

Avec les pulvérisateurs hydrauliques de grande capacité à haute pression, utiliser la quantité de THURICIDE® HPC recommandée dans 1000 litres d'eau par hectare. Avec les brumisateurs, utiliser la quantité recommandée dans 100 litres d'eau par hectare. Humidifier les feuilles sans trop les arroser. Pour éviter que la pluie n'élimine le dépôt laissé sur les feuilles, ajouter un adhésif à la pulvérisation finie.

<b>Animaux nuisibles aux cultures</b>	<b>Lieux</b>	<b>Litres par hectare</b>
Chenille burcicole	Arbres d'ornement et arbres	4,80 - 7,14
Arpenteuse de l'orme	d'ombrage dans les terrains boisés,	4,80 - 7,14
Arpenteuse de l'automne	parcs municipaux	4,80 - 7,14
Bombyx disparate*	et lieux publics	7,14- 12,00
Arpenteuse du printemps et de l'automne		2,90 - 4,80
Livrée des bois	Sapin baumier et épicéas	2,90 - 4,80
	des plantations de	
Tordeuse de l'épinette à bière**	sapins de Noël, terrains boisés	4,80 - 7,14
Tordeuse occidentale de l'épinette	Parcs municipaux et jardins publics	7,14 - 9,50

\* Pulvériser lorsque la pousse des feuilles atteint 40 à 50 % ou, si le problème persiste, pulvériser 14 jours après la première application.

\*\* Pulvériser au troisième ou quatrième stade larvaire. Il est aussi possible d'ouvrir la coiffe du bourgeon pour s'assurer que les feuilles sont exposées. Pulvériser à nouveau 3 à 5 jours plus tard s'il y a une forte densité de larves.

Remarque : avant d'utiliser ce produit, consulter le service canadien des Forêts ou le service forestier provincial pour tout autre renseignement concernant les doses, la période ou la méthode

d'application.

---

## **PULVÉRISATIONS SUR LES CULTURES ET LES CULTURES EN SERRE**

**Pulvérisation au sol :** utiliser la quantité de THURICIDE® HPC recommandée dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare selon le type de matériel et de plantation.

**Application aérienne :** épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux figurant sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation :**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada Tronc commun – Utilisation des pesticides et Module – Pulvérisation aérienne* (présenté par l'ACRCP).

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur :**

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit sous la rubrique PRÉCAUTIONS de cette étiquette. Lorsque les manipulateurs/responsables du chargement utilisent des systèmes fermés pour charger le produit dans l'avion, les exigences relatives au port de lunettes de sécurité et d'un respirateur homologué NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques peuvent être suspendues. Lorsque le port de l'équipement de protection individuelle est réduit, le respirateur/masque et les lunettes de sécurité doivent être immédiatement disponibles en cas d'urgence, par exemple, lors d'un déversement ou d'une panne d'équipement.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (800) 250-5024. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 1,0 litre par hectare.

### **Doses d'application pour le THURICIDE® HPC :**

THURICIDE® HPC peut être pulvérisé d'une façon non dilué dans un appareil de pulvérisation aérienne. Ne diluer le produit avec de petites quantités d'eau que lorsque cela est nécessaire pour obtenir un meilleur dépôt. Les résultats obtenus sont meilleurs lorsque THURICIDE® HPC est pulvérisé sur les feuilles sèches par un appareil calibré pouvant pulvériser des particules inférieures à 300 microns et de préférences entre 50 et 150 microns. S'il est nécessaire de diluer le produit, remplir le réservoir de mélange de pulvérisation ou celui de l'appareil avec la quantité d'eau voulue.

Avant d'ajouter THURICIDE® HPC, commencer l'agitation mécanique ou hydraulique afin d'assurer une circulation modérée. Ajouter la dose recommandée dans le réservoir et remuer pour obtenir un mélange uniforme. Ne pas utiliser une quantité de THURICIDE® HPC supérieure à celle qui sera utilisée dans les 12 heures. Si le produit est utilisé sans être dilué, il n'est pas nécessaire et même déconseillé de continuer à le mélanger.

<b>Animaux nuisibles aux cultures</b>	<b>Cultures</b>	<b>Litres par hectare</b>
Chenille arpeuteuse du chou	Brocoli, choux de Bruxelles, choux, chou-fleur, céleri, chou frisé, laitue, moutarde, pommes de terre, épinards, tomates	2,00 - 4,25
Teigne des crucifères et piéride du chou	Brocoli, choux de Bruxelles, choux chou-fleur	2,00 - 4,25
Hespérie d'essex	Mélanges de phléole des prés et autres fourrages	1,75 - 2,25
Sphynx de la colline	Tabac, tomates	0,75 - 1,50
Chenilles	Tous terrains	1,50 - 3,50

<b>Animaux nuisibles aux cultures</b>	<b>Cultures en serre</b>	<b>Litres par 1 000 L d'eau</b>
Chenille arpeuteuse du chou	Chrysanthèmes	5,00
Tortricide purpurine	Roses	5,00
Chenille arpeuteuse du chou	Tomates	5,00
Sphynx de la colline	Tomates	2,50 - 5,00

## **ENTREPOSAGE**

Conserver à l'abri du soleil à des températures comprises entre 0°C et 25°C, de préférence dans un endroit frais. Fermer le récipient hermétiquement. Le ranger à la verticale en s'assurant qu'il est bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après une période de stockage prolongée, secouer ou remuer le contenu pour assurer une suspension uniforme. Utiliser le produit dans les 6 mois à partir de la date de fabrication.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçages au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si le nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.
6. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL GRAVE, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-255-3924.**

THURICIDE® HPC est une marque déposée de Certis USA, L.L.C.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )